

Au cours d'une élection partielle, tenue en décembre 1958, le ministre du Travail déclarait qu'au milieu de 1959,—et je cite ses paroles mêmes:

... nous aurons laissé nos difficultés derrière nous.

A Winnipeg, le 5 mars 1958, le ministre du Travail déclarait, et je cite d'après un compte rendu de journal:

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'aucun Canadien ne perde son emploi cette année.

Je dois signaler que la situation s'est aggravée au lieu de s'améliorer depuis que le premier ministre et le ministre du Travail ont fait ces déclarations. Le chômage s'est aggravé sensiblement. La situation a empiré au point que les chômeurs représentent maintenant 8.1 p. 100 de la main-d'œuvre totale. C'est une proportion assez élevée et, le comité ne l'ignore pas, il a été estimé que dès que le chômage dépasse 5 p. 100 de la main-d'œuvre, la situation est grave et exige des correctifs immédiats. Malheureusement, le gouvernement n'a pas été à la hauteur de la situation, je regrette de le dire. Voici la première question qui me vient à l'esprit: le gouvernement a-t-il un plan général pour remédier au chômage? A-t-il un plan pour améliorer la situation où nous sommes? Le gouvernement est-il en faveur du plein emploi? Le gouvernement estime-t-il que le misérable petit programme de travaux d'hiver remédiera à la situation actuelle?

Voici ce que je répondrai au député de Vancouver-Kingsway qui a défuté avec emportement ce côté-ci de la Chambre de soumettre des idées susceptibles d'améliorer la situation. Tout d'abord, le député d'Essex-Est a exposé non seulement à la Chambre, mais aussi au dehors, un programme dans ce sens, tout comme l'a fait le chef de l'opposition au cours des deux campagnes électorales de 1957 et de 1958. Qu'on me permette de répéter qu'en vertu de notre régime parlementaire, c'est sur l'autre côté de la Chambre que retombe la responsabilité de cette situation; c'est la responsabilité du gouvernement. J'ai, moi aussi, quelques souvenirs. Je me rappelle ce qu'on a dit, de ce côté-ci de la Chambre, quand une situation tout à fait analogue s'est présentée voici quelques années. On nous a imputé à nous seuls la responsabilité de remédier au chômage. Si c'était vrai alors, ce l'est encore, et je demande au ministre quelle est sa proposition pour remédier à la situation où il se trouve.

Le ministre et le gouvernement doivent accepter leur responsabilité; ils doivent faire mieux que ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour corriger cette situation. Ils doivent faire honneur aux déclarations du premier ministre et de plusieurs ministres. Si on veut appeler ces déclarations des promesses, c'est très bien;

[L'hon. M. Chevrier.]

mais on a si souvent répété en cette Chambre: "nous avons rempli nos promesses". Eh bien, j'ai cité certaines déclarations concernant seulement l'industrie du textile et je dis bien respectueusement que ces promesses n'ont pas été remplies. Jusqu'à ces derniers temps, cette industrie employait environ 80,000 personnes dans la province de Québec et dans certaines parties de l'Ontario. Je sais que le nombre des employés a diminué considérablement.

Puis l'honorable député d'Essex-Est a mis de l'avant certaines propositions. Je reviendrai sur l'une d'elles, car dans sa hâte à les consigner toutes au compte rendu, il ne lui a sans doute pas accordé toute l'attention qu'il lui aurait donnée s'il n'avait eu à s'occuper que de celle-là. Ce n'est qu'un des points qu'il a signalés au comité et que je veux, à mon tour, signaler au ministre. Voici: qu'entend-on faire pour intensifier le programme de formation professionnelle? Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais, sauf erreur, le quart des chômeurs n'ont pas de métiers ou appartiennent à des métiers dont on n'a plus besoin. Je songe ici en particulier à un discours prononcé par le directeur de la Commission d'assurance-chômage. Autant que j'en puisse juger d'après les journaux, il a traité le sujet de façon très positive. On m'a dit que le discours remontait au mois de novembre 1959. Il serait bon, aurait-il dit, de diriger les chômeurs sans métiers vers les écoles de formation professionnelle, afin qu'ils profitent de leur temps de chômage pour acquérir une formation qui les aidera plus tard à se trouver du travail.

L'hon. M. Starr: Si le député ne m'en veut pas de l'interrompre, je tiens à faire observer que le programme qu'il vient d'exposer relève exclusivement de la commission. C'est à la commission qu'il appartient d'approuver certains cours pendant lesquels l'apprenti ou l'étudiant peut toucher des prestations d'assurance-chômage s'il a fourni assez de cotisations. Je ne soulève aucune objection à cet égard. Je suis disposé à approuver tous les cours qui seront sanctionnés par la commission d'assurance-chômage.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le ministre de cette précision. Je me demande s'il aurait l'obligeance de m'obtenir une copie du discours qu'a prononcé le président de la commission d'assurance-chômage, car je suis certain que ce discours aiderait beaucoup tous les députés de la Chambre.

L'hon. M. Starr: Je crois que le député peut l'obtenir de la commission d'assurance-chômage. S'il veut que je lui serve d'intermédiaire, je le ferai.